

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 AVRIL 2016
(Convocation du 04/04/2016)

L'an deux mil seize, le lundi onze avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de GRATOT, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Rémi BELLAIL, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. BELLAIL Rémi, AGNES Jean-Noël, LEROUX Jacques, BRIENS Dominique, GABRIELLE Jean-Pierre, MARIE Marcel, DUREL Sébastien, OUITRE Florian, FREMOND Hervé, MMES HAREL Anne, GAMBILLON Marie-Claire, HERMAN Marie-Laure, JACQUES Nadia.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur Thierry HAMCHIN, Monsieur Jean-François FERREY.

Secrétaire de séance : Monsieur Florian OUITRE.

Ordre du jour de la séance

1. *Vote des subventions*
2. *Proposition contrat SOCOTEC pour salle de convivialité et mairie*
3. *Devis acquisition tables et bancs pour le Comité des Fêtes*
4. *Indemnité IAT secrétaire de mairie remplaçant*
5. *Travaux voirie*
6. *Réhabilitation mairie-proposition d'étude CDHAT*
7. *Terrain consorts MESNILDREY – projet de lotissement*
8. *Agent d'entretien bâtiments communaux*
9. *Plateforme de compostage – convention*
10. *Préparation budget primitif 2016.*

VOTE DES SUBVENTIONS – délibération 2016-002-001

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote les subventions pour l'année 2016.

Il décide la répartition suivante :

- Association France-Alzheimer Manche	50€
- V.M.E.H.	50€
- Amis du Château	100€
- Société de Chasse	280€
- Association Lutte contre le Cancer	50€
- Donneurs de sang	50€
- Anciens Combattants	310€
- Club de la Rencontre	400€
- A.S.E.H.	200€
- C.C.A.S	2337€

ACHAT TABLES ET BANCS POUR LE COMITE DES FETES – délibération 2016-002-002

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Comité des Fêtes décide de faire l'acquisition de tables et bancs de brasserie. Monsieur le Maire propose de faire la commande au nom de la commune afin de recevoir la T.V.A. et de ne pas donner de subvention au Comité des Fêtes en 2016 en échange du montant H.T. des achats.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne avis favorable à l'acquisition de 5 tables et 10 bancs auprès des Etablissements TRIGANO pour un montant de 725.10€ H.T.

VERIFICATION PERIODIQUE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES – SALLE DE CONVIVIALITE ET MAIRIE – délibération 2016-002-003

Monsieur le Maire présente la proposition de la SOCOTEC d'un montant de 240.00€ H.T. pour la mission de vérification annuelle des installations électriques à la salle de convivialité et à la mairie.

Compte tenu de l'obligation d'y procéder, le conseil municipal confie cette mission à la SOCOTEC pour un montant de 240.00€ H.T.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature du contrat.

CREATION EMPLOI ADJOINT ADMINISTRATIF – MODIFICATION DATE – délibération 2016-002-004

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier la délibération du 17 février 2016 dans laquelle il a été décidé la création d'un emploi d'adjoint administratif 1^{ère} classe à temps complet pour assurer le secrétariat de mairie, à compter du 1^{er} juin 2016.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que la personne recrutée ne prendra son poste qu'à compter du 15 juin 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide donc la création du dit emploi à compter du 15 juin 2016.

CREATION DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE- délibération 2016-002-005

VU, la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 88,

VU, le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application de l'article 88 de la Loi visée ci-dessus,

VU, le décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002 relatif à l'indemnité d'administration et de technicité,

Le Conseil Municipal,

DECIDE d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires relevant des cadres d'emplois fixés dans le tableau ci-dessous dans les conditions définies ci-après, à compter du 15 juin 2016, étant entendu que le coefficient retenu par la collectivité pour chaque filière, cadre d'emplois doit être compris entre 0 et 8.

Cadre d'emplois : adjoint administratif

Grade : adjoint administratif 1^{ère} classe

Montant de référence annuel : 464.27€

Coefficient retenu : 8

FIXE les critères d'attribution individuelle comme suit :

- La manière de servir résultant de l'évaluation effectuée lors de la notation annuelle et du comportement

DECIDE d'inscrire au budget le crédit nécessaire au mandatement de ces primes résultant du produit entre les montants de référence annuels indexés sur la valeur du point fonction

publique et les coefficients y afférents, multiplié par le nombre d'agents concernés (en équivalent temps plein) :

Cadre d'emplois : adjoint administratif 1^{ère} classe

Effectif : 1

Crédit global : $464.27 \times 8 = 3\,714.16\text{€}$

Il est prévu que les emplois ouvrant droit à cette indemnité créés par la suite, augmenteront le crédit global dans le respect des dispositions législatives et règlementaires en vigueur.

CHARGE l'autorité territoriale de procéder, par voie d'arrêté, aux attributions individuelles qui sont modulables en fonction des critères d'attribution énoncés ci-dessus, étant entendu que les versements s'effectuent mensuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'instaurer l'indemnité d'administration et de technicité pour les agents de la commune de GRATOT, selon les modalités exposées ci-dessus.

ADOpte à l'unanimité des membres présents.

TRAVAUX VOIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes fait un appel d'offres pour la réfection des chemins. Il propose d'effectuer une demande pour les chemins de Chanteloup, et Godefroy.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour faire la demande de devis et décidera des travaux en fonction du résultat de l'appel d'offres.

REHABILITATION DU BATIMENT DE L'ANCIENNE MAIRIE – délibération 2016-002-006

Monsieur le Maire présente la proposition pour la mission d'étude du CDHAT d'un montant de 7 920€.

Le conseil municipal mène la réflexion du devenir de ce bâtiment soit le mettre en vente soit le réhabiliter en logement ; une étude chiffrée pour l'isolation, le remplacement des fenêtres et portes a été faite pour un montant de 41 456€. Reste à chiffrer l'aménagement d'une cuisine, la réfection de l'électricité, la plomberie, la peinture.

Le conseil municipal propose différentes solutions, aménagement en gîte de groupe, logement ou vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal propose de mettre en vente le bâtiment chez Maître ALLIX au prix de 120 000€ sans abandonner tout projet de réhabilitation.

TERRAIN CONSORTS MESNILDREY- délibération 2016-002-007

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier de Maître LANGENAI, Notaire, dans lequel il propose à la commune si elle est intéressée par l'achat de la parcelle située à l'Hôtel du Nord appartenant aux Consorts MESNILDREY.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'acquisition du terrain appartenant aux Consorts MESNILDREY, situé rue de l'Hôtel du Nord, parcelle section ZO n° 55 d'environ 2 hectares.

Par 12 voix « pour » et une abstention, le conseil municipal propose une offre forfaitaire à 12 000€.

Le conseil municipal précise que cette acquisition sera définitive qu'à la condition d'avoir reçu l'autorisation de viabiliser pour la réalisation d'un lotissement communal.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la signature de tous documents se rapportant à cette affaire.

AGENT D'ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de Madame Claudie MELLET de dénoncer son contrat CUI-CAE car elle a retrouvé un travail à temps plein.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de contacter les personnes qui s'étaient déjà présentées. La personne recrutée doit être éligible au CAE.

PLATEFORME DE COMPOSTAGE – délibération 2016-002-008

Monsieur le Maire donne les informations nécessaires concernant la demande de la Société SUEZ relative à l'exploitation de la plateforme de compostage.

Il précise au conseil municipal que le projet consiste à composter sur le site jusqu'à 8 000 tonnes de biodéchets par an dont :

- Déchets verts, déchets végétaux agroalimentaires et matières stercoraires
- Boues de station d'épuration ou fraction fermentescibles des ordures ménagères.

La société demande à la commune de signer un avenant à la convention initiale car cette dernière ne concernait que les déchets verts.

Monsieur le Maire précise que l'étude est en cours depuis août 2015 mais que la commune n'a été mise au courant du projet que tout récemment. Cette démarche a surpris le conseil municipal.

Le conseil municipal demande que la convention ne soit pas modifiée afin de garder l'état initial du projet et de ne pas compromettre l'implantation d'entreprises dans la zone artisanale au regard des nuisances supplémentaires qui pourraient être occasionnées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire appel à un juriste avant de donner toute réponse à la société.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour désigner un Juriste et lui confier la mission de défendre la commune dans ce dossier.

TERRAIN DE PETANQUE – délibération 2016-002-009

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise DESVALLEES d'un montant de 6 384€ pour l'aménagement d'un terrain de pétanque à proximité de la mairie et de la salle de convivialité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour cette réalisation mais toutefois décide une modification du devis en supprimant l'aménagement d'un parking qui devient un simple accès piétonnier. En procédant ainsi, le coût devrait être réduit.

BUDGET PRIMITIF 2016

Le conseil municipal examine le projet de budget primitif 2016 et décide de ne pas augmenter le taux des taxes.

COMMISSION ESPACES VERTS

La commission espaces verts composée de Mesdames Annie JULIENNE, Jacqueline MARIE, Claudine PARIGOT-OUTRE, Marie-Thérèse REFFUVEILLE et de Messieurs Alain AUPOIX, Michel REFFUVEILLE, Christian LEROUVILLOIS a fait le tour des espaces à entretenir. Monsieur le Maire les remercie pour leur volonté de maintenir propre les différents emplacements communaux.

DEPART EN RETRAITE SECRETAIRE DE MAIRIE

Le conseil municipal décide l'organisation d'une cérémonie le samedi 18 juin à 18h pour le départ en retraite de la secrétaire de mairie, tous les habitants seront invités.

CARTE COMMUNALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'enquête publique pour la révision de la carte communale et le zonage d'assainissement a débuté et qu'elle se termine le samedi 7 mai.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES AU COURS DE LA SEANCE

- *2016-002-001 – vote des subventions*
- *2016-002-002 – achat tables et bancs pour le Comité des Fêtes*
- *2016-002-003 – vérification périodique des installations électriques – salle de convivialité et Mairie*
- *2016-002-004 – création emploi adjoint administratif – modification date*
- *2016-002-005 – création de l'indemnité d'administration et de technicité*
- *2016-002-006 – réhabilitation du bâtiment de l'ancienne mairie*
- *2016-002-007 – terrain consorts MESNILDREY*
- *2016-002-008 – plateforme de compostage*
- *2016-002-009 – terrain de pétanque*

Signature des membres présents à la séance :

Nom et prénom	Fonction	Signature
BELLAIL Rémi	Maire	
HAREL Anne	1 ^{er} Adjointe	
DUREL Sébastien	2 ^{ème} Adjoint	
GAMBILLON Marie-Claire	3 ^{ème} Adjoint	
AGNES Jean-Noël	4 ^{ème} adjoint	
FREMOND Hervé	Conseiller	
HERMAN Marie-Laure	Conseillère	

HAMCHIN Thierry	Conseiller	excusé
-----------------	------------	--------

BRIENS Dominique	Conseiller	
------------------	------------	--

JACQUES Nadia	Conseillère	
---------------	-------------	--

GABRIELLE Jean-Pierre	Conseiller	
-----------------------	------------	--

OUTRE Florian	Conseiller	
---------------	------------	--

FEREY Jean-François	Conseiller	excusé
---------------------	------------	--------

LEROUX Jacques	Conseiller	
----------------	------------	--

MARIE Marcel	Conseiller	
--------------	------------	--